



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 5 juin 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5, est absent.

Résolution numéro 73-2017
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le changement de date pour la séance du mois de juillet.

Résolution numéro 74-2017
Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 8 mai 2017

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 1^{er} et 8 mai 2017 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 75 -2017
Don pour natation Saint-Sylvestre

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 550 à Natation St-Sylvestre pour les cours de natation que les jeunes de Saint-Sylvestre iront suivre à Thetford Mines lors de la période estivale 2017.

Résolution numéro 76-2017

Appui à la CPTAQ pour Les Excavations B.G. Bilodeau inc

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation de Les Excavations B.G. Bilodeau Inc, laquelle consiste à la régularisation de la situation de la gravière/sablière existante sur une partie des lots 4 211 744 et 5 980 386 situés dans la municipalité de Saint-Sylvestre dans la circonscription foncière de Thetford, pour une superficie de 3.9550 hectares;

Attendu que cette gravière/sablière est exploitée sur ce site depuis plus d'une quarantaine d'années;

Qu'à la date d'entrée en vigueur du décret de la zone agricole; une partie du secteur exploité aujourd'hui était déjà en exploitation;

Attendu que la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

Attendu que le potentiel agricole visé par ces parcelles supporte des sols de classe 5 et 7, avec les sous-classes T et P;

Attendu que cette demande est dans la zone 01-A de nos règlements de zonage et que cette utilisation y est autorisée;

Attendu que cette gravière/sablière est une source d'approvisionnement pour la municipalité et les résidents de Saint-Sylvestre ainsi que des municipalités avoisinantes;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appui la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soumis par Les Excavations B.G. Bilodeau Inc.

Résolution numéro 77-2017

Appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – demande d'autorisation – Norman Burns et Normand Guay

CONSIDÉRANT QUE Normand Guay est propriétaire des lots 4 212 770 et 4 211 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, ayant une superficie respective de 7 292,3 mètres carrés et 31,60 hectares.

CONSIDÉRANT QUE Norman Burns désire agrandir son entreprise agricole qui consiste en une plantation d'arbres de Noël, laquelle est actuellement exploitée sur le lot 4 212 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.

CONSIDÉRANT QUE Norman Burns désire acquérir de Normand Guay le lot 4 212 770, lequel est contigu à l'immeuble qui lui appartient déjà.

CONSIDÉRANT QUE Normand Guay n'exploite pas ledit lot 4 212 770, et ce, compte tenu de sa configuration géographique et de sa topographie qui est légèrement en pente.

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun impact sur les activités agricoles environnantes.

En conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec.

Résolution numéro 78-2017

Achat de terrain pour l'élargissement de l'emprise de la route Ste-Marguerite et du rang Fermanagh Nord

Attendu que lors des travaux du parc éolien Mont Sainte-Marguerite, Parc éolien Mont Sainte-Marguerite s.e.c. utilisera certaines emprises municipales pour l'installation du réseau collecteur ; que les emprises, dans les secteurs de la route Ste-Marguerite et du rang Fermanagh Nord, sont sous la largeur requise ; attendu qu'ils devront avoir un minimum de largeur pour être en mesure de circuler avec les composantes dans ces secteurs; attendu que des démarches ont été faites en collaboration avec Parc éolien Mont Sainte-Marguerite s.e.c. auprès de la municipalité ainsi que les propriétaires touchés par l'élargissement de l'emprise ; que ces besoins de largeur varient entre un mètre à cinq mètres, et ce selon les secteurs ; qu'une tarification et des ententes spécifiques sont pareilles pour tous les propriétaires ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre autorise la démarche d'élargir l'emprise de son chemin public dans les secteurs de la route Ste-Marguerite et du rang Fermanagh ; qu'elle prend en charge le processus de signature avec les propriétaires concernés ; qu'elle s'occupera de l'arpentage ainsi que du contrat notarié ; que tous les coûts reliés à ce dossier seront refacturés à Parc éolien Mont Sainte-Marguerite s.e.c. par la suite ; que la municipalité enclenche dès maintenant le processus pour ne pas retarder les travaux du parc éolien.

Résolution numéro 79 -2017

Approbation pour la 2e partie des règlements harmonisés sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Attendu que la MRC de Lotbinière travaille présentement sur l'uniformité de certains règlements afin d'avoir les mêmes règlements en vigueur sur son territoire;

Qu'un comité de travail composé d'élus et fonctionnaires municipaux, de représentants de la Sureté du Québec et de la MRC de Lotbinière, valide point par point chaque partie de règlement pour en maîtriser sa compréhension;

Qu'une deuxième partie a été soumise aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance et émettent des commentaires; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal de St-Sylvestre ont pris connaissance de la première partie du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Résolution numéro 80-2017

Mandat pour la planification du cadre financier

Attendu que Parc éolien Mont Sainte-Marguerite s.e.c. versera des sommes d'argent importantes au cours des vingt-cinq prochaines années à la municipalité de Saint-Sylvestre;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire bien structurer ses orientations à court, moyen et long terme avec les projets en cour et à venir;

Attendu que la municipalité désire avoir un portrait précis des revenus, coûts d'exploitation, des investissements nécessaires, des impacts sur la taxation future, et ce pour le bien des contribuables;

Attendu qu'elle considère primordiale de faire cet exercice et de se donner une vision selon les besoins et attentes de la population;

Que des soumissions ont été demandées à trois firmes spécialisées dans la planification stratégique et financière dans le domaine municipal;

En conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la démarche du cadre financier pour la municipalité de Saint-Sylvestre selon la soumission déposée.

Résolution numéro 81-2017

Mandat pour la surveillance des travaux pour le développement résidentiel

Attendu qu'il faut confier le mandat de surveillance des travaux pour la réalisation du développement résidentiel soit le prolongement de la rue Huppé ; attendu que nous avons demandé à la Firme WSP ainsi qu'à la MRC de Lotbinière de nous soumettre des prix pour ce mandat; attendu qu'il y a une importante demande de surveillance pour la période demandée; que les ressources pour combler ce mandat sont peu nombreuses; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de confier le mandat pour la surveillance des travaux du développement résidentiel, soit le prolongement de la rue Huppé, soit la surveillance partie terrain à la firme WSP au montant de \$ 19 687.50 taxes incluses, que la surveillance partie bureau soit effectués par la MRC de Lotbinière au taux horaire de \$ /heure.

Résolution numéro 82-2017

Approvisionnement en eau pour Boréa Construction lors des travaux

Attendu que lors des travaux du parc éolien Mont Sainte-Marguerite, Boréa Construction aura besoin de s'approvisionner en eau ; qu'une demande a été faite à la municipalité afin de voir s'il y avait une possibilité de leur fournir cette alimentation en eau à l'occasion ; il est proposé par Gilbert Bilodeau appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser Boréa Construction à prendre de l'eau dans nos installations existantes et ce, selon les directives et la supervision d'une autorité municipale ; que le coût établi pour cet eau est fixé à \$ 0.01/litre ; que la municipalité peut interdire ou arrêter à tout moment l'approvisionnement en eau afin de préserver une réserve pour ses propres besoins.

Résolution numéro 83-2017

Changement de date pour la séance du mois de juillet

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de changer la date de la rencontre du lundi 3 juillet 2017 pour celle du mardi 4 juillet 2017, et à la même heure et au même endroit que les séances habituelles.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur Richard St-Laurent, propriétaire du Domaine du Radar est venu faire part de ses inquiétudes et des répercussions possibles suite au projet éolien. L'article publié dans le journal Beauce Média de la semaine du 24 mai 2017 a eu quelques conséquences. Il demande aux élus d'être sensibles au développement local qui le concerne et des retombées pour Saint-Sylvestre.

Monsieur Marc Allard est venu inviter les membres du conseil à assister à la réunion sur les hydrocarbures qui aura lieu à St-Patrice de Beaurivage le 13 juin à 19h30.

Monsieur Réal Poirier a échangé sur les impacts du règlement sur le déboisement.

Rapport des comités

Bibliothèque : Prochaine rencontre cette semaine. L'activité de la veillée d'antan qui s'est tenue le 27 mai dernier, n'a malheureusement pas attiré beaucoup de personne.

Loisirs : La ligue de balle a repris ses activités la semaine du 24 mai. On remet l'activité de balle pour les 5 à 12 ans à partir de la fin de juin. La programmation du terrain de jeux avance bien. Notre nouveau coordonnateur en loisirs y met beaucoup d'efforts.

Matières résiduelles : Le camion a été peinturé à St-Patrice chez Transport Gérard Nadeau au lieu de chez Labrie. La partie arrière sera complétée sous peu et la partie avant sera effectuée un peu plus tard. De la pierre nette a été ajoutée dans le stationnement des camions.

Centre Multifonctionnel : C'est 22 personnes qui ont participées à la soirée de Steeve Cameron.

Inspecteur municipal : Ajout de gravier dans le rang St-André et la route Clark. Le grader a nivelé tous les chemins en fin de semaine. Nous procéderons à l'épandage du calcium demain ou mercredi au plus tard.

M.R.C. : La prochaine rencontre aura lieu à Saint-Narcisse le 14 juin.

Pompiers : En attente des nouveaux casques.

Développement local : On devrait avoir notre maternelle à Saint-Sylvestre en septembre. Il y a quelques jours, il manquait un enfant.

Une jeune entrepreneure de Saint-Sylvestre, Maxine Paquet-Lessard a été honorée le 26 mai 2017, lors du gala Jeun excellence.

La Bouche Bée ouvre son restaurant du lundi au vendredi pour le diner et le souper.

Pont couvert, à vérifier ou ils sont rendus dans l'étude et quand le tout sera déposé.

On suggère de faire l'inventaire des ilots déstructurés, ce sont de belles opportunités de construction.

Corporation DÉFI : Rien à mentionner.

Comité éolien : Prochaine rencontre du comité de suivi le 8 juin à Saint-Sylvestre. Le bois coupé au parc industriel est prêt à livrer.

Résolution numéro 84-2017

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6584 à 6637 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Questions diverses: Dossier pont couvert discuté au développement local.

Levée de l'assemblée est faite à 23 heures 05 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 4 juillet 2017.

Mario Grenier

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
